

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné comme suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2025, la conseillère Miranda Matthews a donné un avis de motion et a déposé le premier projet de règlement :

Règlement 2025-010 modifiant le Règlement de zonage n° 2012-002 afin de créer la nouvelle zone Ic4 à partir d'une partie de la zone Rc2.

2. L'objectif du projet de règlement est de :
 - Créer une nouvelle zone industrielle (Ic4) pour la transformation de produits de la pêche;
 - Localiser les activités de transformation dans un secteur déjà utilisé par l'industrie de la pêche;
 - Soutenir la chaîne de valeur du secteur et réduire les besoins en transport;
 - Favoriser la croissance économique locale;
 - Fournir un cadre réglementaire plus clair pour les usages industriels spécialisés;
 - Assurer le respect des normes environnementales, sanitaires et de sécurité publique.
3. Certaines dispositions de ce projet de règlement sont sujettes à des demandes de participation à un processus référendaire de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).
4. Le premier projet de règlement, le plan montrant les zones concernées ainsi que la documentation nécessaire à l'examen d'éventuelles demandes de participation à un processus référendaire sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 1-6, chemin Jerry, Grosse-Île (Québec), du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
5. Toute demande de participation à un processus référendaire doit respecter les exigences de la LAU et être reçue au bureau municipal au plus tard le 12 février à 16 h (9^e jour suivant la publication).

Après cette date limite, le Conseil publiera un avis indiquant si des demandes valides ont été reçues.

Donné à Grosse-Île,
ce 27^e jour de janvier 2026

Karina Cyr
Adjointe greffière-trésorière

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
(Avis dans un journal : C.c.Q., art. 795, al. 2)

Avis est donné, conformément au *Code civil du Québec*, de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de **Carl LAPIERRE DERASPE**, en son vivant domicilié et résidant au 280, chemin du Domaine, Cap-aux-Meules, Québec, G4T 1P8, et décédé le 15 août 2025 à Cap-aux-Meules. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, au 280, chemin du Domaine, Cap-aux-Meules, Québec, G4T 1P8.

À Québec, le 27 janvier 2026

Chloé-Maude Ross, notaire

MANDAT D'AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE, DANS LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, PAR PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE S.E.C.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avise la population que le mandat d'audience publique sur le projet mentionné ci-dessus débutera le 9 février 2026 pour une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE devra être remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 9 juin 2026.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission de poser des questions à l'initiateur et à des spécialistes de différents ministères et organismes afin de s'informer et de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet. Elles pourront le faire de deux façons : par écrit, en transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée, ou alors de vive voix, en résumant un mémoire ou en présentant une opinion verbale.

Coordonnées de l'audience publique

1^{re} partie de l'audience :

Les séances de première partie débuteront le 10 février 2026. Les coordonnées ainsi que les heures des séances peuvent être consultées sur le site Web du BAPE.

Les participantes et participants pourront poser des questions en salle et à distance. D'autres séances pourraient s'ajouter au besoin.

2^e partie de l'audience :

Les séances publiques se dérouleront à compter du 10 mars 2026. Les coordonnées ainsi que les heures des séances peuvent être consultées sur le site Web du BAPE.

Les participantes et participants pourront s'y inscrire dès le 10 février 2026.

Il sera possible de suivre l'audience publique et d'y participer à distance à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/grosse-ile/>

Disponibilité de l'information

Les documents relatifs au projet soumis à la consultation publique et à l'examen de la commission sont disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/grosse-ile/>

Ils peuvent également être consultés aux adresses suivantes :

Bibliothèque Jean-Lapierre

37, chemin Central
Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5H1
Téléphone : 418 986-3100, poste 342

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

Le Registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, rend également accessibles au public, à l'adresse suivante : ree.environnement.gouv.qc.ca, les renseignements et les documents relatifs au projet en examen prévus par la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, le public est invité à contacter la coordonnatrice au 581 925-0680 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse suivante : grosse-ile@bape.gouv.qc.ca

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec